

## Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de la responsable et des co-représentants fédéraux.

## Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 09 janvier 2023, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

|                   |                              |                    |                              |
|-------------------|------------------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>Moustique</b>  | <b>né(e) en 2017 et 2018</b> | <b>Pupille</b>     | <b>né(e) en 2013 et 2014</b> |
| <b>Poussin(e)</b> | <b>né(e) en 2015 et 2016</b> | <b>Benjamin(e)</b> | <b>né(e) en 2011 et 2012</b> |

Ce rassemblement se dispute en INDIVIDUEL par catégorie, moustique garçon, moustique fille, poussin garçon, poussin fille, pupille garçon, pupille fille, benjamin et benjamine.

**Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.**

**LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022**  
**APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES**

## Engagements :

Dans ce critérium tous les participants doivent être considérés au même niveau, le CNAV a donc décidé de ne pas attribuer de titre.

En ce qui concerne les engagements dans les comités, le CNAV ne prend pas en compte les titres de champion départemental, ou régional qui auraient été décernés dans les comités pour attribuer une place en première ligne dans la grille de départ.

**C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.**

## **Tarif d'engagement : 2€**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

## **Pas d'engagements de club ou individuellement.**

## Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

**Pour la sécurité des participants, interdiction de toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.**

**Le changement de roues est autorisé uniquement dans les zones prévues à cet effet.**

Les cale-pieds avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

VTT autorisé.

### **Récompenses :**

1 maillot vainqueur Critérium National pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille or, argent et bronze pour chaque podium et une médaille pour tous les autres participants.

Le maillot qui est remis à l'issue de ces épreuves n'est pas un maillot de champion National.  
(Article 11 du règlement National)

### **Prise des dossards :**

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

### **Déroulement des épreuves :**

**Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de Cyclo-cross.**

L'ordre d'appel des coureurs se fait comme suit et cela dans chaque catégorie :

- le premier coureur du comité organisateur de la liste des engagements.
- puis le premier coureur de chaque comité au classement du challenge des comités du National de l'année passée.
- puis les comités qui n'étaient pas au classement, c'est l'ordre de validation des inscriptions en ligne qui sera pris en compte.

### **Temps des parcours :**

Moustiques 4'  
Poussins 6'

Pupilles 8'  
Benjamins 10'

**Les catégories enfants de moustiques à benjamins garçons et filles doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie.**

**Les départs devront être différés.**

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

S'il y a des titres de champion départemental, régional ou même fédéral, ils ne sont valables que dans vos comités et ne sont pas pris en compte pour les critères nationaux.

Toute manifestation intempestive à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur. Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

### **Respect de l'environnement :**

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs  
(Attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.  
14-16 rue SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

